



**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports**

Arrêté modificatif du 21 SEP. 2018

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 août 2018 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2018 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 août 2018 susvisé est remplacé par :

« La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Monsieur Luc PARAIRE, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale honoraire, président du jury ;
- Madame Danielle METZEN-IVARS, administratrice civile hors classe, adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours professionnels et de la rémunération des personnels à la direction des ressources humaines ;
- Madame Stéphanie FROGER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission à la direction générale des Outre-Mer ;

- Madame Virginie LANTENOIS, attachée d'administration de l'État, cheffe de la section chargée de la gestion des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au bureau des personnels techniques et d'inspection des affaires sanitaires et sociales de la direction des ressources humaines ;
- Monsieur Christophe LE RAT, contractuel de catégorie A, adjoint au directeur de la recherche à l'école des hautes études en santé publique. »

Article 2 : Ce recrutement est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

21 SEP. 2018

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN